

DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES 2022-2023
DN MADE – DATE LIMITE DE RETOUR : 3 MAI 2023

(À retourner à : RECTORAT DE DIJON – DRES – 2G RUE GÉNÉRAL DELABORDE - BP 81921 – 21019
DIJON CEDEX ou par mél à ce.dresri2@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER POUR LA DÉLIVRANCE
D'UN DIPLÔME NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Réf : Code l'Éducation, articles R.613-32 à R.613-37

N° étudiant : _____

N° national ou INE : _____

Nom :Prénom :

Nom d'usage (marital) :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :

E-mail :

Situation familiale :

Nombre d'enfants à charge :

Situation : étudiant activité salariée recherche d'emploi autre

Sollicite l'obtention du diplôme de (1)(2) :
(1) Préciser l'année (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}) (2) Indiquer l'établissement auquel vous postulez

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Fait à le...../...../.....

(Date et signature)

DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES 2022-2023
DN MADE – DATE LIMITE DE RETOUR : 3 MAI 2023

(À retourner à : RECTORAT DE DIJON – DRES – 2G RUE GÉNÉRAL DELABORDE - BP 81921 – 21019
DIJON CEDEX ou par mél à ce.dresri2@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

1 - VALIDATION DES ÉTUDES

Article R.613-33 du Code de l'Éducation : « *Peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée.* »

Article R.613-35 du Code de l'Éducation : « *Pour la validation des études supérieures, le formulaire de candidature est accompagné d'un dossier comprenant les diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant au jury de validation d'apprécier la nature et le niveau de ces études. Il comprend l'annexe descriptive du diplôme et les attestations certifiant les crédits européens obtenus représentatifs des études suivies lorsque celles-ci l'ont été dans le cadre défini par l'Union européenne pour favoriser la mobilité, dans un autre État européen.* »

A – VOS ACQUIS UNIVERSITAIRES

ANNÉE	ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ (libellé exacte et adresse)	DIPLÔME OBTENU
2022-2023		
2021-2022		
2020-2021		
2019-2020		
2018-2019		

B – VOS ACQUIS DE FORMATIONS

- Lettre de motivation comportant des éléments relatifs à vos apprentissages en lien avec la formation postulée et votre projet professionnel.
- CV.
- Bulletins scolaires et/ou universitaires.
- Copie des diplômes.

DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES 2022-2023
DN MADE – DATE LIMITE DE RETOUR : 3 MAI 2023

(À retourner à : RECTORAT DE DIJON – DRES – 2G RUE GÉNÉRAL DELABORDE - BP 81921 – 21019
DIJON CEDEX ou par mél à ce.dresri2@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Article R.613-34 du Code de l'Éducation : « *Un candidat ne peut déposer, au cours de la même année civile et pour un même diplôme, qu'une seule demande et ne peut en saisir qu'un seul établissement. La demande précise le diplôme postulé. S'il postule des diplômes différents, le candidat ne peut au total déposer plus de trois demandes de validation au cours de la même année civile.* »

Je soussigné(e).....

Atteste sur l'honneur m'engager à respecter les conditions fixées par le Code l'Éducation relatives à la validation des études supérieures, et notamment l'article R.613-34 précité.

Fait à..... le.....
(Signature)

2 – PIÈCES À FOURNIR

Pour tous les candidats:

Le présent dossier dûment complété ;

Le(s) diplôme(s) obtenu(s), ainsi que l'annexe descriptive à chaque diplôme et l'attestation certifiant les crédits européens obtenus (lorsque les études ont été effectuées dans le cadre de l'Union Européenne) ;

Le programme détaillé des études, volumes horaires, attestation(s) de stage(s), rapport(s) de stage(s), mémoires, travaux de recherches, portfolio...qui pourraient être produits à l'appui de la présente demande ;

Une adresse mél valide pour toutes communications.

Pour les candidats titulaires d'un ou de titre(s) étranger (s):

Le(s) diplôme(s) obtenu(s), certificat(s), relevé de notes, attestation(s) devront être accompagnés d'une traduction certifiée par un traducteur assermenté.

Remarques : la liste des pièces demandées n'est pas limitative et le candidat peut compléter sa demande par tous documents susceptibles d'éclairer le jury sur la nature et le niveau de ses connaissances, ses acquis et ses apprentissages.